

La procédure normale d'intégration de votre déclaration de saillie ou naissance sur le site du club est la suivante :



Dans un premier temps, les fichiers d'informations de saillies et de naissances sont importés du site de la SCC le début de chaque mois.

Il n'y a aucune mise à jour en cours de mois par la SCC. Sur ces fichiers figurent les saillies et les naissances du mois précédent.

Exemple: lors de l'importation du 1 juillet, on retrouve les saillies et naissances du mois de juin, mais aussi les déclarations tardives des mois antérieurs.

Il arrive cependant que les déclarations effectuées à la SCC en fin de mois n'apparaissent que le mois suivant(délai du traitement du dossier oblige).

Exemple : j'ai effectué ma déclaration de saillie le 25 mai, elle n'apparaîtra que sur les fichiers du 01 juillet.

Une fois les fichiers importés, s'en suit une vérification (adhésion au club, critères des élevages recommandés) et ensuite la parution sur le site.

Les délais entre votre déclaration et la parution sur le site étant parfois important, une nouvelle **procédure d'intégration dite "exceptionnelle"** vient d'être mise en place. Un SCAN de la déclaration de saillie sera envoyée au responsable d'élevage à l'adresse suivante :
philippe-leguevaques@orange.fr

Après les vérifications d'usage, elle sera mise en ligne le plus rapidement possible.

Concernant les naissances, un SCAN de la déclaration envoyée à la SCC sera communiquée à la même adresse que précédemment et sera mise en ligne après les vérifications d'usage.

Cette nouvelle procédure permettra donc une parution plus rapide de vos saillies et naissances sur notre site.

Jean-François BOSCHAT